COUPE DE FRANCE DES RALLYES

29e Rallye des Côtes du Tarn

25 / 26 octobre 2014

www.rallyedescotesdutarn.fr

ECURIE DES 2 RIVES
COUFFOULEUX . 81800 . RABASTENS

ASA du Vignoble Tarnais

REGLEMENT

COMITÉ RÉGIONAL MIDI-PYRENEES SPORT AUTO

FFSA COUPE DE FRANCE RALLYE

SOMMAIRE

Programme du Rallye Page 3

Liste des adresses Page 4

Article 1P – Organisation

Définition Page 5
Comité d'organisation Page 5
Secrétariat du Rallye Page 6
1.1P : Officiels du Rallye Page 7
1.2P : Eligibilité Page 7
1.3P : Vérifications Page 8

Article 2P – Assurances Page 8

Article 3P – Concurrents et pilotes

3.1P : Demande d'engagement – inscriptions Page 8
3.1.1.1P : Concurrents admis Page 8
3.1.12P : Droits d'engagements Page 9
3.2P : Les Equipages Page 9
3.3P : Ordre de départ- plaques - Numéros Page 9

Article 4 – Voitures et équipements

4.1P : Voitures admises Page 9
4.2P : Pneumatiques Page 9
4.3P : Limitation de changement de pièces Page 9
4.4P : Assistance Page 9
4.6P : Identification des voitures Page 10

Article 5 – Publicité Page 10

Article 6 – Site et infrastructure

6.1P : Description Page 10
6.2P : Reconnaissances Page 11
6.2.1P : Nombre de passages Page 11
6.2.2P : voitures de reconnaissance Page 11
6.2.3P : Equipements Page 11
6.3 P: Horaires des Reconnaissances Page 11
6.4P : Carnet de contrôle Page 11
6.5P : Circulation Page 11

Article 7 – Déroulement du Rallye

7.1P : Départ Page 11
7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles Page 11
7.3P : Contrôles horaires – Contrôles de passage Page 11
7.4P : Mise hors course Page 12
7.5P : Contrôles de regroupement Page 12
7.6 P : Epreuves Spéciales Page 12

Article 8 – Réclamations – Appels Page 12

Article 9 – Classements Page 12

Article 10 – Prix – Coupes Page 13

Itinéraire Samedi Page 14
Itinéraire Dimanche Page 15

PROGRAMME DU RALLYE

Lundi 01 Septembre 2014

Parution du règlement.
Ouverture des engagements.

Lundi 13 Octobre 2014

Clôture des engagements.

Samedi 18 Octobre 2014

Parution du road-book.

Reconnaissances :

Le samedi 18 octobre, le dimanche 19 octobre, lundi 20 octobre et vendredi 24 octobre de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Samedi 25 Octobre 2014

A partir de 8H00 : Accueil des officiels. P.C du Rallye à la Mairie de RABASTENS.

De 7H30 à 10H30 : Vérifications administratives VINOVALIE – Z.I. de Xansos 81600 BRENS (suivant horaire de convocation).

De 7H45 à 11H00 : Vérifications techniques L'AUTO LECLERC – Z.I. de Xansos 81600 BRENS (suivant horaire de convocation).

10H00 : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à VINOVALIE – Z.I. de Xansos 81600 Brens.

12H00 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et de l'ordre de départ de la 1ere étape.

13H30 : Départ du 1er Concurrent du parc fermé PLACE d'HAUTPOUL à GAILLAC (place de la Mairie) pour la 1ère Etape.

18H59 Arrivée de la 1ère Etape au parc fermé - Place de la Mairie à COUFOULEUX.

21H00: Affichage du classement partiel à l'issue de la 1ère étape. Heures et ordre de départ de la 2ème étape.

Dimanche 26 Octobre 2014

7H45 - Départ de la 2ème Etape du parc fermé - Place de la Mairie à COUFOULEUX.

15H23 : Arrivée de la 2ème Etape au parc fermé - Vignerons de Rabastens (Cave).

Classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, au PC de la Mairie de RABASTENS et sur le podium, aux Vignerons de Rabastens (Cave).

17H30 : Remise des prix - Vignerons de Rabastens. (Cave).

Vérifications Finales : Garage MOUÏSSET AUTOMOBILE 10, route de saurs – 81800 RABASTENS.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique:

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Coufouleux.
Tel : 05 63 33 84 81 ***Fax*** : 09 57 80 79 21
E-mail : ***ecuriedesdeuxrives@free.fr*** ***Site :*** ***www.rallyedescotesdutarn.fr***

Mise à disposition du Road- Book :

Bar LE PROGRES 2, promenade des Lices 81800 RABASTENS.

Accueil des officiels :
PC course, Collège des Commissaires Sportifs. Hôtel de ville de Rabastens, 3 quai des Escoussières 81800 RABASTENS.

Salle de presse :
Hôtel de ville de Rabastens, 3 quai des Escoussières 81800 RABASTENS.

Accueil des commissaires :

Salle polyvalente, rue des Graves 81800 COUFOULEUX.

Parc de déchargement des remorques

VINOVALIE - Z.I. de Xansos à BRENS 81600 et Transports LACLAU - Z.I. de Xansos à BRENS 81600.

Vérifications administratives:

VINOVALIE - Z.I. de Xansos à BRENS 81600.

Vérifications techniques:

L'AUTO LECLERC - Z.I. de Xansos à BRENS 81600.

Parc remorques

Chez M. BOUYGUE derrière la Cave des Vignerons de Rabastens route d'Albi 81800 RABASTENS.

Affichage officiel :

Avant le Rallye : Bar LE PROGRES 2, promenade des Lices 81800 RABASTENS.
Samedi 25 Octobre 2014: PC du Rallye à l'hôtel de ville de RABASTENS de 7H00 à 24H00.
Dimanche 26 Octobre 2014: PC du Rallye à l'hôtel de ville de RABASTENS de 00H00 à 18H00.

Tableau d'informations:

Samedi 25 Octobre 2014:
Parc Fermé de Départ : Place d'Hautpoul à GAILLAC de 7H00 à 15H30.
Parc de regroupement : place Paul SAISSAC à LISLE/ TARN de 15H30 à 18H30.
Parc Fermé de fin d'étape : Place de l'hôtel de ville à COUFOULEUX de 18H00 à 24H00.
Dimanche 26 Octobre 2014:
Parc de Regroupement : Place des lices à RABASTENS de 8H00 à 15H00.

Vérifications finales :

Garage MOUÏSSET AUTOMOBILE
10, route de Saurs - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23

Remise des prix :
VIGNERONS DE RABASTENS (Cave). Route d'Albi 81800 RABASTENS.

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 25 et 26 Octobre 2014 le :

29ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A en date du 27/08/ 2014

sous le permis d'organisation numéro : N 249

Comité d'organisation :

COMITE D'HONNEUR

Mme Josiane CHEVALIER	Préfète du Tarn
M. Martin MALVY	Président du Conseil Régional
M. Thierry CARCENAC	Président du Conseil Général
M. Jacques VALAX	député de la 2éme circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la fédération Française du Sport Automobile
M. André DIVIES	Président du Comité Régional du Sport automobile Midi-Pyrénées
M. Alain MARY	Président de l'ASA du Vignoble Tarnais
M. Paul SALVADOR	Président de la communauté de communes Vére Grésigne et Pays Salvagnacois, Maire de Castelnau de Montmirail
M. Jean TKACZUK	Vice-Président du Conseil Régional
M. Georges PAULIN	Vice-Président du conseil Général – Maire de MONTDURAUSSE
Mme Michèle RIEUX	Conseillère Générale
Mme Maryline LHERM	Conseillère Générale – Maire de LISLE SUR TARN
M. Pierre VERDIER	Conseiller Général – Maire de RABASTENS Président de la Communauté de Communes du PAYS RABASTINOIS
M. Patrice GAUSSERAND	Maire de GAILLAC
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX
M .Bernard MIRAMOND	Maire de SALVAGNAC
M. Christophe GOURMANEL	Maire de GRAZAC
M. Guy PENDARIES	Maire de MONTVALEN
M. Michel BUFFEL	Maire de TAURIAC
M. Jérôme ALBENGE	Maire de SAINT URCISSE
M. Francis PRADIER	Maire de LA SAUZIERE SAINT JEAN
M. Michel TERRAL	Maire de BRENS
M. Claude SOULIES	Maire de ROQUMAURE - Président du SIVOM du Pays Rabastinois

COMITE D'ORGANISATION :

Co – Présidents	Éric LAURENS Jean-Bernard VAYSSIERE
Vice-présidents	Alain MARY Éric FAVREAU
Secrétaire	Myriam PUECH
Secrétaires Adjoints	Jacques LABRO Brigitte MARTY

Trésorière	Chantal FAVREAU
Trésorier Adjoint	Hervé RUFFAT
Responsable Communication-Animation et Promotion	Olivier DARBOIS
Responsable des Officiels	Myriam PUECH
Responsables des Commissaires	Patrick FAURE
Responsable des Engagements	Brigitte MARTY
Responsable V.I.P	Alain MARY

Chargés de la sécurité des E.S

MONTAIGUT (Cap de L'Homme)	Jean-Bernard VAYSSIERE Jean Paul DYLEWSKI
SALVAGNAC	Jean louis BUSO Jean Pierre JULIA
SAINT MARTIN	Franck ROUQUETTE Patrice FARSSAC
MONTVALEN - TAURIAC	Éric FAVREAU Bernard FARDIN
Organisation technique	ECURIE des 2 RIVES 53 Av Jean BERENGUIER 81800 COUFOULEUX ***E-mail :*** ***ecuriedesdeuxrives@free.fr*** ***Site :*** ***www.rallyedescotesdutarn.fr***

SECRETARIAT DU RALLYE :

Jusqu'au vendredi 24/10/2014, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :
Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFOULEUX.
Tel : 05 63 33 84 81 ***Fax*** : 09 57 80 79 21
E-mail : ***ecuriedesdeuxrives@free.fr*** ***Site :*** ***www.rallyedescotesdutarn.fr***

Samedi 25/10/2014 et Dimanche26/10/2014, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :
P.C du Rallye à l'hôtel de ville de RABASTENS

Tableaux officiels d'Affichage

Avant le Rallye: Bar LE PROGRES 2, promenade des Lices 81800 RABASTENS.
Samedi 25 Octobre 2014: PC du Rallye à l'hôtel de ville de RABASTENS de 7H00 à 24H00.
Dimanche 26 Octobre 2014: PC du Rallye à l'hôtel de ville de RABASTENS de 00H00 à 18H00.

Tableaux d'informations:

Samedi 25 Octobre 2014:

Parc Fermé de départ, Place d'Hautpoul à GAILLAC de 7H00 à 15H30.
Parc de regroupement : place Paul SAISSAC à LISLE/ TARN de 15H30 à 18H30.
Parc Fermé de fin d'étape Place de la Mairie à COUFOULEUX de 18H00 à 24H00.

Dimanche 26 Octobre 2014:

Parc de Regroupement place des Lices à RABASTENS de 8H00 à 15H00.

1.1 P - OFFICIELS DU RALLYE

Président du collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du collège des Commissaires Sportifs	C. GALBAN	1747
	M. DECARPENTRIE	3433
Secrtétaire du collège des Commissaires Sportifs	J. BARRIERE	5349
Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeurs de Course Adjoints	G. TRONCAL	1056
	L. TEILLARD	10182
Relations Concurrents	V. PUYO	21585
	G. LAPERRUQUE	8273
Responsable des Commissaires Techniques	M. THERON	6397
Commissaires techniques	J.P. ROQUES	178808
	R. VANARA	114915
	A. MOMMAYOU	12924
	J.M. NAGET	41053
	V. DARLAVOIX	170389
	J.C HERAL	1536
Responsables des parcs	G.TEXIER	18160
	G. ROUX	1482
Directeurs de Course Délégués aux E.S	J.ETIENNE	1767
	M. GALANT	113868
Directeur de Course Délégué P. Inter.	P. MARTINEZ-MATEOS	53357
Commissaires Sportifs Délégués aux E.S	H LABORIE	2279
	E. BONIFACE	131210
Médecin Responsable	J. BRISSAT	160417
Responsable des Classements	N. BONNET	132559
Chargé Vérification Publicité	B. GALARD	4608
Juges de Faits	Michel BLANC	20772
	D. JOUBERT	14860
Relations Presse	A. ALABERT	54231
Responsable des Commissaires	P. FAURE	165105
Véhicule BBR	M.CAPIN	6494
	B.GALARD	4608
Véhicule Sécurité	P. MARTY	9699
	H. RUFFAT	178117
Véhicule Damier	F. PASCAL	154264

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2 P –ELIGIBILITE

Le 29ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2015, coef 3**
- Le Championnat du comité régional Midi-Pyrénées du Sport Automobile
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2014
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional Midi-Pyrénées du Sport Automobile

1.3 P -VERIFICATIONS

Avant le départ :
Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le Samedi 26 Octobre 2014.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur les PARKINGS suivants :
- VINOVALIE - Z.I. de Xansos à BRENS
- Entreprise LACLAU - Z.I. de Xansos à BRENS

- **Administratives** : de 7H30 à 10H30 – VINOVALIE - Z.I. de Xansos à BRENS.

- **Techniques** : de 7H45 à 11H00 – L'AUTO LECLERC - Z.I. de Xansos à BRENS.

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place derrière la cave des Vignerons de Rabastens. Voir plan fourni avec la convocation.

Contrôle final
Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :
Garage MOUÏSSET AUTOMOBILE
10, route de Saurs - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23
TAUX HORAIRE DE LA MAIN D'OEUVRE : 60 € TTC.

ARTICLES P 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard FFSA.
Dés parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

BRIGITTE MARTY
81 Avenue CHARLES DE GAULLE
81600 GAILLAC
☎ : 05.63.57.24.35
Port : 06.13.21.07.76
E.Mail : brigitte.veret@orange.fr
web : www.rallyedescotesdutarn.fr

Clôture des engagements lundi 13/10/2014 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.1 P - Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA.
Le nombre d'engagés maximum est fixé à 120. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.1.2 P - Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :
- **460 €** avec publicité obligatoire
- **920 €** sans publicité obligatoire

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de membres de l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)
La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

Du montant des droits d'engagement
De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

3.2 P - LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3 P - ORDRE DE DEPART - PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.
- Le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.
- L'attribution se fera dans l'ordre suivant:

- conducteurs prioritaires Rallye FFSA
- conducteurs prioritaires Rallye COMITE REGIONAL MIDI PYRENEES
- les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P –VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les « World Rallye Cars » et « French Rallye Cars » sont autorisées dans les rallyes nationaux sans marquer de points à la Coupe de France.

4.2 P –PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3 P -LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4 P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.
TOUTE INFRACTION ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entrainer l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.6 P – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA modifié le 08/06/2012

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration course.
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur, qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
- Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant, d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110 mm), permettent le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5 P : PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.
Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P – DESCRIPTION

Le 29ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 314,260 Km comportant 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130,600 Km.
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».
L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du samedi 18 Octobre 2014 au (BAR LE PROGRES - Promenade des Lices à

RABASTENS.

6.2 P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu les : Samedi 18 Octobre 2014, Dimanche 19 Octobre 2014, Lundi 20 Octobre 2014 et Vendredi 24 Octobre 2014.

6.2.1 P – Nombre de passages

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.
Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.
Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.
Un autocollant obligatoire avec la mention **« reconnaissance » et un numéro d'ordre,** à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le ROAD-BOOK.

6.2.2 P – Voitures de reconnaissances

Voiture de série.
Pneus de série homologués route.
Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road- book.
En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avertir l'organisateur.
Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.3 P – EQUIPEMENT

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.3 P – HORAIRES DES RECONNAISSANCES

ES 1-3 et ES 2-4 de 08h00 à 12h00.
ES 5-7-9 et ES 6-8-10 de 14h00 à 18h00.

6.4 P - CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.5 P – CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Le départ des voitures sera donné de minute en minute, le Samedi 25 Octobre 2014, du PARKING situé PLACE D'HAUTPOUL (place de l'hôtel de ville) à GAILLAC à partir de 13H30.

7.2 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les commissaires porteront des chasubles orange.
Les chefs de poste porteront des chasubles orange barrées.

7.3 P - CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.16 P - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA. Sauf au parc de regroupement place Paul SAISSAC à LISLE SUR TARN où toutes dégradations entraîneraient la MISE HORS COURSE IMMEDIATE.

7.4 P - CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 P - EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1ère ETAPE

Parking PLACE D'HAUTPOUL (place de l'hôtel de ville) à GAILLAC / COUFFOULEUX (4 épreuves – 45,200 km) :

- ES 1/3 : SALVAGNAC **Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées**	14,800 x 2	29,600 km
- ES 2/4 : MONTAIGUT **Conseil Régional Midi-Pyrénées**	7.800 x 2	15,600km

2éme ETAPE

COUFFOULEUX /cave des VIGNERONS de RABASTENS (6 épreuves - 83,550 km) :

- ES 5/7/9 : MONTVALEN – TAURIAC **Conseil Général du Tarn**	8,350 x 3	25,050 km
- ES 6/8/10 : SAINT MARTIN **Vignerons de Rabastens**	19,500 x 3	58,500 km

7.6 P - PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Liste des Parcs Fermés :

- PARKING PLACE D'HAUTPOUL (place de l'hôtel de ville) à GAILLAC: Samedi 25 Octobre 2014 après le CH B, suivant les vérifications administratives et techniques, et jusqu'au départ de la 1ère étape.
- COUFFOULEUX : Samedi 25 Octobre 2014 à l'arrivée de la 1ère étape et jusqu'au départ de la 2ème étape.
- RABASTENS : Dimanche 26 Octobre 2014 arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

Pointage autorisé en avance autorisé au CH 4A et Non autorisé au CH 10A : fin du Rallye.

ARTICLE 8 P : RECLAMATIONS -APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.
Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les suivantes :

Assistance aux endroits interdits (en particulier D988 et D999) ou hors endroits prescrits par l'organisateur	EXCLUSION
2ème infraction à la réglementation des reconnaissances	DEPART REFUSE
Non restitution du carnet d'infraction	EXCLUSION
3ème infraction au code de la route	EXCLUSION

ARTICLE 9 P : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.
Le classement final provisoire sera affiché 30' après l'arrivée du dernier concurrent, au PC du Rallye à la Mairie de RABASTENS le dimanche 26 octobre 2014 et sur le podium, aux Vignerons de Rabastens (Cave).

ARTICLE 10 P : PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES (EURO) : Prix cumulables (*)

A) - CLASSEMENT SCRATCH

Nombre de partants	**91 à 120**	**61 à 90**	**41 à 60**
Au premier	1.000	900	700
Au deuxième	620	535	460
Au troisième	310	270	230
Au quatrième	155	135	110

B) - CLASSEMENT GROUPE (1)

Nombre de partants	**+ de 11**	**5 à 11**	**- 5**
Au premier	460	280	220
Au deuxième	280	150	
Au troisième	160	90	

C) - CLASSEMENT CLASSE

Nombre de partants	**+ de 11**	**6 à 10**	**5 à 3**
Au premier	460	460	460
Au deuxième	280	220	
Au troisième	170		

D) - CLASSEMENT FEMININ (Equipage 100% Féminin)

Nombre de partantes	**1ére**
A la première	220

(1) Les prix seront attribués si plus de 3 partants.
Les voitures Kit car, S2000, R, et WRC sont rattachées à leur classe.
Les Classes A5K, A6K, A7K, A7S sont confondues avec les classes A5, A6, A7, et avec les FA et FA K.
(*) ***Si moins de 5 partants par classe (groupe et classe non cumulables).***

E) Challenge de l'épingle : Les trois premiers équipages seront récompensés

PRIX EN COUPES

- SCRATCH aux 3 premiers au scratch.
- GROUPE aux 3 premiers de groupe.
- CLASSE au premier de classe.
- FEMININ au 1er équipage.
- COMMISSAIRE 1 récompensé par tirage au sort.
- SECOURISTE 1 récompensé par tirage au sort.

Tous les équipages présents à la remise des prix seront récompensés

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 26 Octobre 2014 à 17H30 à la cave des VIGNERONS DE RABASTENS. Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du Rallye, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix.

29éme Rallye National des Côtes du Tarn
ITINERAIRE ET HORAIRE DU SAMEDI 25 OCTOBRE 2014
ETAPE N° 1: GAILLAC place Hautpoul / COUFFOULEUX

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère voiture	HORAIRE dernière voiture
			Partiel	Total			
	CH A	Sortie des Vérifications à l'AUTO LECLERC à BRENS	0,000	0,000		07 H 45'	11 H 00'
	CH B	Entrée parc fermé GAILLAC	3,250	3,250	20'	08 H 05'	11 H 20'
SECTION 1	CH 0	SORTIE parc fermé GAILLAC	0,000	0,000		13 H 30'	15 H 30'
	CH 0A	SALVAGNAC entrée parc Assistance	18,960	18,960	25'	13 H 55'	15 H 55'
	CH 0B	SALVAGNAC sortie parc Assistance	0,300	19,260	15'	14 H 10'	16 H 10'
	CH 1	LES ROUSSELS	5,650	24,910	10'	14 H 20'	16 H 20'
	ES 1	**Départ SALVAGNAC**	**0,350**	**25,260**	**03'**	**14 H 23'**	**16 H 23'**
	ES 1	Arrivée SALVAGNAC	14,800	40,060			
	Point STOP	LA GREZE	0,300	40,360			
	CH 2	LES FORTIS	13,330	53,690	30'	14 H 53'	16 H 53'
	ES 2	**Départ MONTAIGUT**	**0,200**	**53,890**	**03'**	**14 H 56'**	**16 H 56'**
	ES 2	Arrivée MONTAIGUT	7,800	61,690			
	Point STOP	LES FERRIERES	0,300	61,990			
	CH 2A	LISLE SUR TARN entrée Parc de Regroupement	11,800	73,790	25'	15 H 21'	17 H 21'
SECTION 2	CH 2B	LISLE SUR TARN sortie Parc de Regroupement	0,150	73,940	60'	16 H 21'	18 H 21'
	CP	SALVAGNAC VILLAGE	15,000	88,940			
	CH 2C	SALVAGNAC entrée parc Assistance	1,850	90,790	25'	16 H 46'	18 H 46'
	CH 2D	SALVAGNAC sortie parc Assistance	0,300	91,090	35'	17 H 21'	19 H 21'
	CH 3	LES ROUSSELS	5,650	96,740	10'	17 H 31'	19 H 31'
	ES 3	**Départ SALVAGNAC**	**0,350**	**97,090**	**03'**	**17 H 34'**	**19 H 34'**
	ES 3	Arrivée SALVAGNAC	14,800	111,890			
	Point STOP	LA GREZE	0,300	112,190			
	CH 4	LES FORTIS	13,330	125,520	37'	18 H 11'	20 H 11'
	ES 4	**Départ MONTAIGUT**	**0,200**	**125,720**	**03'**	**18 H 14'**	**20 H 14'**
	ES 4	Arrivée MONTAIGUT	7,800	133,520			
	Point STOP	LES FERRIERES	0,300	133,820			
	CH 4A	COUFFOULEUX parc fermé FIN DE PREMIERE ETAPE	20,400	154,220	35'	18 H 49'	20 H 49'

Pour votre hébergement pour le week-end du rallye, l'office du tourisme du Pays Rabastinois et Lillois sont à votre service (chambres d'hôtel, chambres d'hôtes, gites…).
Vous pouvez les contacter de notre part :

Office de tourisme de Rabastens :
2 rue Amédée Clausade
81800 RABASTENS
Tel 05 63 40 65 65
Mail : rabastens@tourisme-vignoble-bastides.com

Office de tourisme de Lisle sur Tarn
Place Paul Saissac
81310 LISLE sur TARN
Tel : 05 63 40 31 85
Mail : office-tourisme@ville-lisle-sur-tarn.fr

29éme Rallye National des Côtes du Tarn

ITINERAIRE ET HORAIRE DU DIMANCHE 26 OCTOBRE 2014

ETAPE N° 2 COUFFOULEUX /RABASTENS

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE Partiel	KILOMETRAGE Total	TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère voiture	HORAIRE dernière voiture
SECTION 1	CH 4B	COUFFOULEUX sortie Parc fermé	0,000	0,000		07 H 45'	09 H 24'
	CH 4C	RABASTENS entrée parc Assistance	2,350	2,350	10'	07 H 55'	09 H 34'
	CH 4D	RABASTENS sortie parc Assistance	0,250	2,600	45'	08 H 40'	10 H 19'
	CH 5	BERAL	11,000	13,600	15'	08 H 55'	10 H 34'
	ES 5	**Départ MONTVALEN**	**0,250**	**13,850**	**03'**	**08 H 58'**	**10 H 37'**
	ES 5	Arrivée MONTVALEN	8,350	22,200			
	Point STOP	TERRAS	0,350	22,550			
	CH 6	LA XEILLO	8,100	30,650	25'	09 H 23'	11 H 02'
	ES 6	**Départ SAINT MARTIN**	**0,100**	**30,750**	**03'**	**09 H 26'**	**11 H 05'**
	ES 6	Arrivée SAINT MARTIN	19,500	50,250			
	Point STOP	LES LAURENCES	0,500	50,750			
	CH 6A	RABASTENS entrée Parc de Regroupement	3,650	54,400	25'	09 H 51'	11 H 30'
SECTION 2	CH 6B	RABASTENS sortie Parc de Regroupement	0,150	54,550	60'	10 H 51'	12 H 30'
	CH 6C	RABASTENS entrée parc Assistance	0,100	54,650	05'	10 H 56'	12 H 35'
	CH 6D	RABASTENS sortie parc Assistance	0,250	54,900	40'	11 H 36'	13 H 15'
	CH 7	BERAL	11,000	65,900	15'	11 H 51'	13 H 30'
	ES 7	**Départ MONTVALEN**	**0,250**	**66,150**	**03'**	**11 H 54'**	**13 H 33'**
	ES 7	Arrivée MONTVALEN	8,350	74,500			
	Point STOP	TERRAS	0,350	74,850			
	CH 8	LA XEILLO	8,100	82,950	25'	12 H 19'	13 H 58'
	ES 8	**Départ SAINT MARTIN**	**0,100**	**83,050**	**03'**	**12 H 22'**	**14 H 01'**
	ES 8	Arrivée SAINT MARTIN	19,500	102,550			
	Point STOP	LES LAURENCES	0,500	103,050			
	CH 8A	RABASTENS entrée Parc de Regroupement	3,650	106,700	30'	12 H 52'	14 H 31'
SECTION 3	CH 8B	RABASTENS sortie Parc de Regroupement	0,150	106,850	50'	13 H 42'	15 H 21'
	CH 8C	RABASTENS entrée parc Assistance	0,100	106,950	05'	13 H 47'	15 H 26'
	CH 8D	RABASTENS sortie parc Assistance	0,250	107,200	40'	14 H 27'	16 H 06'
	CH 9	BERAL	11,000	118,200	15'	14 H 42'	16 H 21'
	ES 9	**Départ MONTVALEN**	**0,250**	**118,450**	**03'**	**14 H 45'**	**16 H 24'**
	ES 9	Arrivée MONTVALEN	8,350	126,800			
	Point STOP	TERRAS	0,350	127,150			
	CH 10	LA XEILLO	8,100	135,250	25'	15 H 10'	16 H 49'
	ES 10	**Départ SAINT MARTIN**	**0,100**	**135,350**	**03'**	**15 H 13'**	**16 H 52'**
	ES 10	Arrivée SAINT MARTIN	19,500	154,850			
	Point STOP	LES LAURENCES	0,500	155,350			
	CH 10A	VIGNERONS DE RABASTENS Parc fermé FIN DEUXIEME ETAPE	3,200	158,550	25'	15 H 38'	17 H 17'